

Protection civile: programme d'action communautaire 1998-1999

1995/0098(CNS) - 20/09/1995 - Comité des régions: avis

Dans son avis, le Comité des régions salue l'initiative prise par la Commission d'instituer un programme d'action et soutient expressément les objectifs qui lui sont assignés. L'avis établit une distinction entre protection civile "préventive" et "défensive". Dans l'engagement de moyens, il importe par ailleurs de faire le départ entre le niveau local et régional, d'une part, et le niveau supra-régional, d'autre part. Dans le cadre du programme d'action, il sera utile de se concentrer sur les aspects supra-régionaux ou inter-régionaux de la protection civile. L'avis préconise d'offrir la possibilité de financer de telles actions supra-régionales au moyen de ressources communautaires. Un certain nombre de recommandations sont par ailleurs formulées pour accroître l'efficacité pratique d'une telle coopération. Etant donné que les catastrophes nécessitant une assistance supra-régionale sont heureusement peu fréquentes, l'expérience engrangée au niveau communautaire dans des domaines comme les doctrines de communication ou d'intervention n'est guère fournie. Le rapporteur suggère que le programme soit très attentif à la formation croisée dans les différentes méthodologies en usage au sein des Etats membres, tant pour les instances officielles que pour les organisations d'assistance. Les propositions concrètes de modification concernent :
- l'implication des organisations d'assistance dans le programme d'action; - l'accélération de la vitesse de réaction par l'amélioration de la communication.